



Réunion du : Vendredi 26 Juin 2020

Présidence : David AUZOLLE

Présents : Frédéric SELLIER, Patrick BOS, Patrick DIAT, Pierre-Antoine MONTAGUT, Gérard CHEVALIER, Eric CANIS, Mohamadou SOW.

Excusés : Nicolas PLANCHE, Yann CHARRETON, Sébastien MOMBOISSE, Didier VAUR.

Le secrétariat est assuré par Pierre-Antoine MONTAGUT.
PV du 09 mars 2020 : adopté

Condoléances : à Louis LACROIX-LEGAT pour le décès de sa maman
La CDA exprime ses vœux de bon rétablissement à l'épouse de Jean DANGUIRAL et à Jean-Michel CHELSTOWSKI.

➤ **Points sur les classements:**

En ce qui concerne le classement des arbitres qui n'ont pas tous été observés, la CDA décide, **à titre exceptionnel, qu'il n'y aura pas de descente ou de montée cette année.** Pour cette fin de saison 2019-2020, les classements et affectations seront publiés par ordre alphabétique.

Elle décide de conserver 14 D1 et 12 D2. Les arbitres de ces 2 catégories devront être disponibles en priorité les dimanches pour officier en catégorie senior. Les classements seront révisés en début de saison 2020-2021, les montées éventuelles seront déterminées en fonction des arrêts ou non renouvellement de licence, des tests physiques.

Considérant le Règlement intérieur de la CDA, prévoyant que tous les cas non prévus dans le présent règlement intérieur seront étudiés et tranchés par la CDA,

Considérant que les conséquences de l'arrêt de l'ensemble des compétitions avant que le nombre d'observations prévu par le Règlement intérieur de la CDA ne puisse avoir lieu, ne sont pas prévues par le Règlement intérieur et qu'il revient donc à la CDA de décider de quelle manière les arbitres seront évalués pour cette fin de saison et le début de la saison suivante :

- Renouvellement de dossier
- Echec au test physique
- Présence au stage de début de saison

➤ **Stage de début de saison :**

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, **Le stage de début de saison est obligatoire** (si absence, application du règlement intérieur). Il se déroulera le samedi 05 septembre 2020 à partir de 9 heures au district du Cantal à Aurillac. **Le stage se déroulera toute la journée.**

9 h 00 – 9 h 30 : Appel des arbitres et bilan de la saison par le président de CDA

9 h 30- 11 h 00 : Test physique

11h 00 – 12 h 00 : Parole au Président de District et au président de la commission

12 h 00 – 13 h 30 : Repas – Buffet froid

13h 30 – 14 h 30 : Questionnaire

14h 30 – 16 h 00 : Thème sur l'arbitrage

16h 00- 16 h15 : Questions diverses

16 h 30 : Fin du stage

➤ **Renouvellement des dossiers :**

Les dossiers de renouvellement est en ligne le site internet du district, dans l'onglet documents et dans la rubrique arbitrage.

Il est rappelé les demandes de licence arbitre doit être enregistrer par le club **avant le 31 août 2020** pour couvrir le club au sens du statut de l'arbitrage.

Le retour des dossiers (fiche de renseignement et dossier médical) doit être renvoyé **avant le 31 juillet 2020** afin de préparer au mieux la saison 2020/2021.

➤ **Courriers:**

Courrier de Monsieur Nicolas AVENEIN en lettre recommandée en date du 18 juin 2020, envoyé à l'adresse personnelle de Monsieur Gérard CHEVALIER.
Courrier transmis à la commission statut de l'arbitrage.

➤ **Information importante:**

Pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, il est interdit d'organiser des matchs amicaux et donc d'arbitrer. Merci d'en prendre note.

La scéance est levé à 21 h 00.

Suite à une exclusion ou incidents au cours d'une rencontre, les arbitres doivent absolument le cocher sur la tablette dans la partie observation d'après- match et faire un rapport complet dans les 48 heures au District.

Tout arbitre ou toute personne ayant une question ou toute autre requête devra maintenant le faire par écrit en l'adressant au président ou au secrétaire et une réponse écrite lui sera transmise

Le Président
David Auzolle

Le Secrétaire
Pierre-Antoine MONTAGUT

